

RÈGLEMENT TOUR DU CANTON DE GENÈVE À VÉLO

Article 1 - Organisation

- Le « Tour du canton de Genève à vélo » est une randonnée cycliste organisée par le TCS Genève. Les participants ont le choix entre quatre parcours qui ne sont pas chronométrés. Cela permet à tout un chacun de trouver une distance adaptée à son niveau.

Article 2 - Conditions de participation

- Les parcours sont destinés aux cyclistes de tous les niveaux. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les vélos électriques sont autorisés sur les parcours de la cantonade et le p'tit tour. Les participants doivent néanmoins adapter leur vitesse tout au long du parcours.

Article 3 - Parcours et postes de ravitaillement

- Les participants empruntent à vélo des routes ouvertes à la circulation. Les longueurs des trajets balisés pour la durée de la manifestation sont de 133 km, 93 km, 38 km, 19 km et passent notamment par Commungny, Meyrin, Chancy, Veyrier et Hermance. Le lieu de départ et d'arrivée ainsi que le détail du parcours sont précisés dans les supports de l'édition en cours (programme, site internet, flyer, etc.).

1. Parcours Or : 133 km, environ 1315 m de dénivelé

2. Parcours Argent : 93 km, environ 884 m de dénivelé

3. La Cantonade : 38 km, environ 370 m de dénivelé

4. Le P'tit tour : 19 km, environ 380 m de dénivelé

- Les participants doivent se présenter aux postes de ravitaillement dans les heures imparties, soit :

o Poste de ravitaillement Chouilly : de 8h30 à 13h00

o Poste de ravitaillement Veyrier : de 9h15 à 14h30

Passé ces délais, les postes de ravitaillement seront fermés.

Article 4 – Comportement

- Durant l'épreuve, les participants traverseront de magnifiques paysages en France et sur le canton de Genève, et comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter les déchets (bidons, papiers, barres énergétiques, plastiques etc) dans la nature.
- Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux ordres des services de l'organisation.**
- Lors du départ les participations empruntent la voie verte. **Merci de rester en groupe, de modérer votre vitesse et de faire attention aux autres utilisateurs de la voie verte** (piétons, autres cyclistes...).
- Les parcours longent les frontières cantonales et passent par le territoire français. Les participants doivent se munir d'une pièce d'identité valable.

Article 5 - Sécurité

- Le port du casque n'est pas obligatoire mais vivement souhaité et recommandé par le TCS.
- Les vélos des participants doivent être conformes à la loi sur la circulation routière (LCR). Il est fortement recommandé de s'équiper de son propre matériel de réparation, par exemple chambre à air, démonte pneu, pompe, etc.
- Les QR code figurant sur les dossards sont nécessaires afin de s'assurer du passage des participants le long du parcours. Il est donc obligatoire de les scanner au départ, aux postes de ravitaillement et à l'arrivée pour obtenir le prix souvenir.
- Des motards munis de gilets jaunes TCS contrôlent en permanence les parcours et assistent les participants en cas de petits ennuis mécaniques des cycles.
- En cas d'abandon ou d'accident, les participants doit se rendre au point de ravitaillement le plus proche, à l'arrivée ou s'annoncer par téléphone au **PC de la manifestation au numéro +41 79 776 42 49.**

Article 6 – Inscriptions

- Le tarif d'inscription par internet varie entre CHF 30.- et CHF 65 selon le parcours choisi, et le statut de membre du TCS ou non des participants. Les tarifs détaillés figurent sur notre site internet www.tcsge.ch/tourducanton et sur place.
- Le délai d'inscription à l'avance en ligne est fixé au vendredi midi précédent la manifestation. En cas de litige, seul un récépissé sera accepté comme preuve de paiement.
- L'inscription peut se faire sur le lieu du départ le jour précédant la manifestation de 10h00 à 17h00 le jour de la manifestation dès 7h00. Pour l'or et l'argent jusqu'à 8h15 et pour la cantonade et le P'tit tour jusqu'à 10h15. Une majoration du prix est

appliquée le jour de la manifestation.

Article 7 – Annulation

- En dérogation à l'article 4.2 des conditions générales de vente TCS Genève Shop, la finance d'inscription n'est remboursée que jusqu'à 15 jours avant la manifestation. Passé ce délai, elle ne sera remboursée que sur présentation d'un certificat médical.**
- Les participants pourront toujours transmettre leur dossard à une personne de leur choix. Le changement devra être annoncé à l'organisation au plus tard le jour de la manifestation.

Article 8 – Retrait des dossards et diplômes

- Les dossards peuvent être retirés sur le lieu de départ le jour précédant la manifestation de 10h00 à 17h00 et le jour de la manifestation dès 7h00 et jusqu'à dix minutes avant le départ du bloc choisi.
- A l'exception des groupes et des familles, les participants doivent retirer personnellement leur dossard.

Article 9 - Départ

- Les départs sont donnés par bloc de 150 participants, en fonction de types des parcours :

1. Horaires des départs Or : 7h30, 7h45

2. Horaires des départs Argent : 8h00, 8h15

3. Horaires des départs Cantonade : 9h45, 10h00

4. Horaires des départs P'tit tour : 10h15, 10h30

- En cas de forte affluence, l'organisation se réserve de prévoir un départ supplémentaire pour l'Or et l'Argent ainsi que pour la Cantonade et le P'tit tour

Article 10 – Arrivée

- L'arrivée ferme à 16h00
- Après validation du QR code à l'arrivée, vous recevrez un prix souvenir

Article 11 – Assurances

- L'organisateur recommande vivement aux participants de contracter une assurance individuelle accident et assurance de responsabilité civile
- Domage et responsabilité du matériel : le TCS Genève et son assureur décline toute responsabilité et ne couvre en aucun cas les dommages que pourrait subir le matériel et l'équipement des participants (p.ex. en cas de chute, d'accident, de perte ou de vol).

Article 12 - Droit à l'image et protection des données

- Les participants autorisent le TCS Genève à utiliser les photographies sur lequel ils pourraient apparaître lors de la journée de l'événement. Ces images peuvent être publiées sur les réseaux sociaux du TCS et TCS Genève, le site internet du TCS et le journal Itinéraire.
- Les données personnelles (adresse, téléphone, email) resteront confidentielles. Elles seront utilisées uniquement pour l'annonce des activités Cyclo futures et si le participant s'inscrit à la newsletter cyclo.
- Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 25 Septembre 2020, les participants d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 13 - Validation du règlement

- L'inscription au Tour du canton de Genève à vélo implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (13 articles).

Contact
Touring Club Suisse
Yves Gerber, Directeur
Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève
+41 22 735 46 53
info@tcsge.ch
www.tcsge.ch/tourducanto

